



EN SAVOIR PLUS :

- » **Tabac info service :**
0 825 309 310
- » **Écoute Alcool :**
0 980 980 930
- » **Écoute Cannabis :**
0 980 980 940
- » **Drogue Info Service :**
0 800 23 13 13
- » **Écoute Dopage :**
0 800 15 2000
- » drogues.gouv.fr
- » inpes-sante.fr
- » tabac-info-service.fr

Demandez conseil à votre service de santé au travail

ADDICTION ET TRAVAIL (ALCOOL, DROGUES...)

CONTEXTE

Dans les entreprises, **20 à 30 % des accidents du travail sont liés à des addictions** (alcool, tabac, drogues ou médicaments psychotropes...), d'après l'Institut national de recherche et de sécurité. **L'alcool est à lui seul responsable de 10 à 20 % des cas.**

La France compte 1.4 M de consommateurs réguliers de cannabis, les effets du joint du week-end peuvent se prolonger jusqu'au lundi !

SIGNES D'ALERTE

Démarche incertaine, excitation ou apathie, propos et comportements incohérents, agressifs.

SIGNES CLINIQUES

De nombreuses **substances** (alcool, cannabis, etc.), certains **médicaments** (tranquillisants), l'exposition professionnelle à certains **produits** (solvants) ainsi que certaines **maladies** (diabète, épilepsie, attaque cérébrale, etc.) peuvent se manifester par des comportements « inquiétants », préoccupants, et donc potentiellement dangereux pour la sécurité du salarié et de son entourage.

CONSÉQUENCES AU TRAVAIL

Isolement social, risque accru d'accident du travail, d'inaptitude au poste, des erreurs et fautes professionnelles. Mise en danger de soi et d'autrui, incompatibilité avec un poste de sécurité (cariste, chauffeur, etc.).

CONDUITES À TENIR

À PARTIR DE QUAND DEVIENT-ON DÉPENDANT ?

→ Dès qu'il devient difficile de s'en passer ! Cela dépend des personnes, des produits, des situations. Le processus est progressif : il est difficile de détecter le passage de la « consommation plaisir » à l'habitude, puis à la dépendance.

SI VOUS PENSEZ ÊTRE DÉPENDANT :

- Sortez de l'isolement, parlez-en à une personne de confiance : votre médecin du travail, l'infirmière, votre médecin généraliste, un collègue...
- Plusieurs lignes téléphoniques sont disponibles pour vous aider et vous soutenir.
- S'informer, c'est être plus responsable et plus libre !

SI VOUS PENSEZ QU'UN COLLÈGUE EST DÉPENDANT :

- Ouvrez le dialogue avec lui.
- Conseillez-lui de consulter un médecin ou un spécialiste.
- Communiquez-lui les lignes téléphoniques et les sites internet dédiés à la prise en charge.
- S'il occupe un poste à risque : informez l'employeur ou le supérieur. C'est le meilleur moyen d'éviter un danger pour lui-même et pour autrui.
- Soutenez-le dans une démarche de soins.

